



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2024 DEVE 71 Subventions à 3 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité (12 000 euros)

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La protection et la valorisation de la nature et de la biodiversité sont essentielles à notre avenir collectif. C'est pourquoi la Ville de Paris a élaboré le Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 qui décline un plan d'actions ambitieux avec l'ensemble des acteurs du territoire parisien. Adopté au Conseil de Paris en novembre 2018, il vise à renforcer la place de la faune et flore sauvages en ville et à encourager et accompagner les actions de végétalisation, de jardinage urbain, et de contact avec la nature.

Pour mieux faire connaître les enjeux de la préservation de la biodiversité et sa richesse sur le territoire, l'implication de toutes et tous est décisive. Ceci rend indispensable l'accompagnement de tous les acteurs qui contribuent à la protection et au développement de la biodiversité, par une mise en valeur des services rendus par la nature, par une implication locale des habitantes et habitants, par un partage toujours accru de la connaissance et des observations naturalistes. Il convient plus que jamais de soutenir les projets des associations qui œuvrent dans le domaine de la protection et de la sensibilisation à la biodiversité afin de les aider à réaliser leurs différents projets.

À ce titre, plusieurs associations ont déposé des demandes de subvention pour 2024. Après un examen attentif de ces demandes, je sou mets à votre assemblée l'attribution de subventions à trois associations :

-L'association A.R.B.R.E.S. pour un montant de 3 000 €. Créée en 1994 à Paris, l'association Arbres Remarquables Bilan Recherche Etudes et Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.) identifie, recense, étudie, valorise et protège les arbres remarquables. Depuis 2000, elle labellise les plus extraordinaires d'entre eux, grâce à la création de deux labels qui ont reçu le soutien du ministère de la Transition écologique en 2021 : Arbre remarquable de France et Ensemble arboré remarquable. Parmi les quelques 800 labels attribués en France aujourd'hui, 18 sont situés à Paris qui est ainsi la commune comptant le plus d'arbres labellisés de France. De nouveaux arbres ont été identifiés pour faire l'objet d'une labellisation : platanes de Bercy, parc Montsouris, figuier de la rue des Rosiers... Les arbres labellisés font l'objet d'une protection et d'une valorisation particulière. Chaque arbre est identifié et ses caractéristiques sont détaillées sur un affichage destiné au grand public. L'association organise des promenades contées de reconnaissance botanique ou de découverte des arbres remarquables parisiens destinées au grand public, intervient dans des classes auprès des élèves pour les sensibiliser à la protection des arbres urbains, réalise des sorties découvertes nature avec des patients et personnels soignants d'hôpitaux dans les espaces verts parisiens, ou encore anime des stands et conférences.

-L'association Immanence pour un montant de 6 000 €. Depuis janvier 2000, le centre d'art Immanence est implanté dans la Villa Marie Vassilievff dans le 14^e arrondissement. Composée d'anciens ateliers d'artistes et d'une impasse en site historique, cette impasse est un lieu de passage où des visiteurs se promènent, souvent en quête d'anecdotes historiques et artistiques. Elle est également végétalisée, les acteurs locaux se chargeant de son entretien. L'association souhaite mener un projet visant à valoriser au même titre l'histoire patrimoniale du lieu et ses enjeux de biodiversité, en collaboration avec des lycéens professionnels de filières différentes (bac pro gestion des pollutions et protection de l'environnement, gestion de milieux naturels et de la faune, aménagement paysager, hygiène et environnement, techniciens d'étude du bâtiment, techniciens constructeurs bois, techniciens menuisiers agenceurs, menuiserie aluminium verre...). Le projet se décline en 4 axes :

connaître la biodiversité de l'allée en s'inspirant des atlas de la biodiversité, préserver l'espace végétalisé et ses modalités d'entretien : jardin partagé, entretien collectif, récupérateur d'eau de pluie, sensibiliser le public extérieur, les habitants du passage et du quartier et les visiteurs et passants avec un signalétique faune et flore à créer en collaboration avec les lycéens en apprentissage et un artiste contemporain, et penser une restitution par des programme de visites, le retour d'expérience des lycées. Il vous est proposé la signature d'une convention de financement avec cette association.

-L'association La Compagnie Par Has'arts pour un montant de 3 000 €. Créée en 2006 à Paris, ce collectif artistique et citoyen du 10^e mêle arts de la rue et éducation populaire pour sensibiliser à l'écologie. Le projet intitulé « sensibiliser par l'action aux enjeux de la transition écologique » comprend une jardinière pédagogique - dans l'enceinte du jardin partagé du square Jules Verne - où l'association anime chaque semaine des ateliers de découverte du jardinage écoresponsable pour petits et grands et de construction à base de matériaux de réemploi avec les enfants.

Compte tenu de l'intérêt des activités menées par ces associations, je vous propose de

- leur attribuer des subventions représentant un montant total de 12 000 euros au titre de l'année 2024
- signer une convention de financement avec l'association Immanence.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris